

Éditorial



Vingt-deux bonnes résolutions, est-ce trop?

Réduire sa consommation des réseaux sociaux, se mettre au sport, cesser de se ronger les ongles, perdre du poids, arrêter de fumer, cultiver des herbes aromatiques, etc. Avec la nouvelle année, l'épisode des bonnes résolutions représente une sorte de passage obligé.

Comment faut-il les considérer? Constituent-elles une pression inutile, un parcours du combattant ou au contraire une impulsion?

Avant de griffonner une série de défis à relever, cela vaut la peine de prendre le temps de cerner plus précisément où et comment l'on compte opérer un changement. Ces intentions servent à se défaire de ce qui ne nous correspond plus pour faire de la place à la nouveauté.

Ce coup de poutze bienvenu sur sa routine quotidienne permet de renouer avec des marottes qui dormaient peut-être au fond d'un tiroir. Ainsi, ces idées, ces petites prises d'engagements prennent progressivement une forme de nouvel horizon.

Fixer des objectifs clairs et atteignables plutôt qu'une cascade d'ambitions surréalistes renforce les chances de succès. Dans une dynamique collective, un même défi permet de se partager les bons plans et de remotiver les équipes autour d'idées fédératrices. Donner du sens à l'effort permet de gagner en persévérance.

Cette année, dans ce contexte de crise persistante où il apparaît plus que jamais compliqué de se projeter, les bonnes résolutions peuvent aussi être perçues comme un vent d'optimisme. En tout cas, il n'est pas interdit de le penser, ne serait-ce que pour donner une impulsion et engager un cheminement vers un objectif qui ne nous semblait pas envisageable il y a encore quelque temps.

Viser peu, mais juste. Avoir les yeux plus gros que le ventre risque de s'avérer contre-productif. Par conséquent, il est préférable de limiter le nombre de bonnes résolutions à celles qui se trouvent dans notre champ de compétences, celles qui nous uniront dans l'action, celles qui nous mèneront à bon port.

Gageons qu'à force de ténacité, nous parviendrons tous à faire de cette année 2022 celle des résolutions tenues.

Conseil communal

Nouveau site www.val-de-ruz.ch

Le nouveau site de la Commune est en ligne.

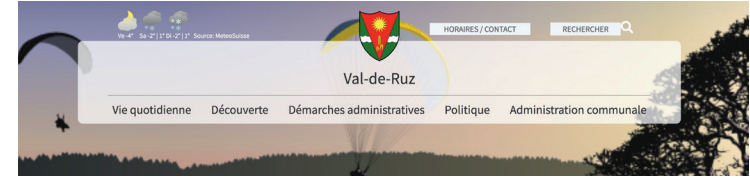
À la fois sobre, pratique et fonctionnel, il a été pensé pour faciliter les recherches des internautes: cinq grandes rubriques avec, pour chacune d'entre elles, un seul sous-menu et l'ensemble des thématiques visibles au premier coup d'œil.

Certes, tout n'est pas encore parfait. Il reste quelques rubriques à finaliser, des détails à améliorer, c'est le lot de tout lancement: des retouches sont nécessaires. Le Conseil communal a dégagé des moyens pour proposer dès que possible un site internet abouti.

Comme c'est le cas depuis la fusion, la participation de la population est attendue. Ainsi, nous vous remercions par avance de nous signaler ce qui ne fonctionne pas correctement, cela nous permettra de réajuster rapidement ce qui doit l'être.

Les autres moyens de communication de la Commune ne changent pas: les informations officielles sont publiées dans chaque édition de «Val-de-Ruz info», il est toujours possible de s'inscrire à la newsletter depuis le site internet communal, enfin l'application NEMO News reste disponible gratuitement pour tous les smartphones.

Pour tout renseignement, la chancellerie est à disposition au 032 886 56 00 ou à commune.val-de-ruz@ne.ch.



Bois de Landeyeux - chênes

Le climat change. Les fortes chaleurs de ces dernières années et le manque de précipitations en particulier lors de la période de végétation ont affaibli les résineux qui dominent actuellement la forêt de Landeyeux. Un champignon pathogène, appelé chalarose, commence à s'attaquer aux frênes de tous âges et petit à petit les arbres dépérissent.

Afin de remédier à ces deux phénomènes, le service forestier de Val-de-Ruz a décidé de repeupler une partie du Bois de Landeyeux par une essence qui permettra de recréer une nouvelle forêt plus résiliente au changement climatique. En avril prochain, une plantation d'un hectare de chênes sera organisée. Le chêne a besoin de sols lourds, secs et profonds ainsi que d'une exposition en pleine lumière. Une coupe importante a lieu en janvier 2022 pour préparer le terrain tout en gardant une lisière étagée. La forêt prépare ainsi son avenir.

La pousse de cette forêt s'étalera sur 150 à 200 ans. Jusqu'en 2030, il s'agira d'intervenir deux à trois fois par an pour éviter que les buissons et ronces ne prennent le dessus. En 2030, les chênes auront deux mètres de haut et seront accompagnés par les forestiers durant 20 ans afin que les autres essences ne les dominent pas. En 2050, ils mesureront environ 7 à 10 mètres. Dès 2100, la gestion forestière pourra à nouveau favoriser l'étagement, la diversité et la stabilité du peuplement.

En conclusion, une chênaie est magnifique, mais demande beaucoup de soin et du temps. Nous travaillons ainsi pour les futures générations.

Déchets ménagers

Bien que le prestataire pour le ramassage des déchets urbains soit nouveau depuis le 1^{er} janvier de cette année, les tournées débutent toujours à 07h00 le jour convenu.

Merci donc de bien vouloir déposer votre sac suffisamment tôt le jour du ramassage. En cas de retard, il ne sera pas évacué avant la semaine suivante.

Comment vous faites?

La prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) se déroulera le **25 janvier 2022 à 19h30**. Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur à cette date, le thème sera le suivant: «La construction de la relation de couple chez les 12 à 18 ans. Une relation saine... Quand débute la violence?».

Animation par Sophie Aquilon, responsable du SAVI et Leen Favre, psychologue, intervenante au SAVI.

Appel d'air, le Service d'aide aux victimes (SAVI) et le CSVR vous invitent à leur conférence suivie d'une table-ronde.

Cette soirée se déroulera en salle de conférence au collège de La Fontenelle à Cernier. Pour toute question ou complément d'information, Manuela Roth renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.roth@ne.ch. Pour des questions d'organisation, l'inscription est obligatoire.

Gravière du Tertre

En application de l'article 105 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, le plan spécial de la gravière du Tertre (cadastre de Coffrane) est mis à l'enquête publique.

Le dossier peut être consulté à l'administration de l'urbanisme, rue Ch.-L'Eplattenier 1, aux Geneveys-sur-Coffrane, du 7 janvier 2022 au 7 février 2022.

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique, soit jusqu'au 7 février 2022.



suivez-nous sur l'application NEMO News

Anniversaires et jubilés

Fêtent en janvier 2022:

Noces de platine (70 ans)
• Diener Ginette et Albert, à Chévard-Saint-Martin.

Noces de diamant (60 ans)
• Schüpbach Claudine et Jean-Louis, à Savagnier.

Noces d'or (50 ans)
• Murer Huguette et Bernard, à Chévard-Saint-Martin.

Votation fédérale

Le **dimanche 13 février 2022** se déroulera la votation fédérale portant sur quatre objets:

- l'initiative populaire du 18 mars 2019 «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès»;
- l'initiative populaire du 12 septembre 2019 «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)»;
- la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT);
- la loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesure en faveur des médias.

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant la votation, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- par correspondance en déposant l'enveloppe aux Geneveys-sur-Coffrane dans la boîte aux lettres ou à Cernier dans l'urne communale située sous la marquise, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de la votation à 10h00;
- en personne au bureau de vote à Cernier, Epervier 6, le jour de la votation dès 10h00 jusqu'à midi. Il n'est pas possible de déposer les bulletins d'autres personnes le dimanche dès 10h00 au bureau de vote;
- au domicile sur demande le dimanche jusqu'à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Pour toute question, le contrôle des habitants renseigne à cdh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 23.

En bus à La Vue-des-Alpes

Le balcon de La Vue-des-Alpes est une destination d'excursion privilégiée des Neuchâtelois. Qu'il s'agisse de s'élever quelques instants au-dessus du brouillard, de partir à l'aventure le long des crêtes ou encore de s'adonner au ski, les envies ne manquent pas.

Depuis La Chaux-de-Fonds, il est possible de s'y rendre toute l'année en bus par la ligne 370. Tous les samedis et dimanches ainsi que les jours de fête, trois liaisons sont proposées au départ de la gare de La Chaux-de-Fonds à 09h40, 13h40 et 16h50. Le bus quitte La Vue-des-Alpes à 09h55, 15h55 et 17h05. En période scolaire, le bus circule également les mercredis, sans la course du matin. Pendant les vacances scolaires, tous les jours de la semaine sont desservis selon l'horaire du week-end.

Depuis Val-de-Ruz, c'est une offre saisonnière qui est proposée. Sous le nom de Nordic'BUS, la ligne 426 relie Cernier et la gare des Hauts-Geneveys à La Vue-des-Alpes et à Tête-de-Ran les samedis, dimanches et jours de vacances scolaires jusqu'au 6 mars 2022. Deux départs de Cernier, à 08h43 et 13h13, figurent à l'horaire. L'unique course de retour quitte Tête-de-Ran à 13h45 et La Vue-des-Alpes à 13h51.

Forte augmentation des cas

Vu l'évolution de la situation et pour tenter de limiter la propagation du variant Omicron, le Conseil communal invite la population à contacter l'administration par téléphone ou messagerie et à renoncer dans la mesure du possible à se présenter aux guichets communaux.

De plus, pour protéger la population ainsi que le personnel communal, le port du masque est obligatoire dans les déchèteries.



Covid-19

Bons à gagner

Dans le cadre de son action de soutien aux établissements publics, le Conseil communal continue de mettre en jeu chaque semaine une vingtaine de bons d'une valeur de CHF 25, sans limite de validité.

Tentez votre chance en vous inscrivant une seule fois au tirage au sort au moyen du bulletin ci-contre, disponible également en ligne sur le site internet communal ainsi que sur demande auprès des guichets communaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane.

La participation est restreinte aux personnes ayant une adresse dans la Commune. Tous les bulletins «malchanceux» sont remis en jeu à chaque tirage.

Les gagnants recevront les bons par La Poste et leurs noms ne seront pas communiqués dans les pages communales.



Val-de-Ruz

Soutien aux établissements publics
Bulletin de participation

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

Localité : _____

Date de naissance : _____

A déposer ou envoyer:
Rue de l'Epervier 6
2053 Cernier

commune.val-de-ruz@ne.ch
www.val-de-ruz.ch